



Le système de crédit social en Chine

La discipline et la morale

Séverine Arsène

DANS **RÉSEAUX 2021/1 N° 225**, PAGES 55 À 86

ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 0751-7971

ISBN 9782348069420

DOI 10.3917/res.225.0055

Date de mise en ligne : 11/02/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-reseaux-2021-1-page-55?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

LE SYSTÈME DE CRÉDIT SOCIAL EN CHINE

La discipline et la morale

Séverine ARSÈNE

Le Système de Crédit social (SCS) est une réponse du gouvernement chinois à une difficulté chronique dans l'application des lois et des règlements, un enjeu formulé en termes de manque de « confiance » au sein de la société. Au-delà du problème endémique des dettes impayées, le pays est miné par les scandales dans des domaines essentiels comme la sécurité alimentaire, la sûreté des médicaments, le stockage de produits dangereux ou le trafic humain. Ces scandales choquent l'opinion publique parce qu'ils symbolisent une forme de faillite morale, ce qui met en danger la légitimité du régime.

Ces problèmes sont inhérents à la nature du régime chinois. En l'absence de séparation des pouvoirs, l'application des règles et lois est souvent arbitraire, susceptible de corruption, ce qui pose des problèmes d'ordre public et entrave le développement économique. De plus, la répression systématique de la société civile, mais aussi l'affaiblissement progressif des structures de contrôle social comme l'unité de travail et le permis de résidence (*hukou*), conduisent à un manque chronique d'intermédiaires de confiance. Certaines de ces fonctions sont désormais remplies par des mécanismes de marché (l'emploi, le logement, très sélectifs, ou la consommation, signe de distinction), mais le marché ne peut pas opérer efficacement dans un système légal incomplet. Il manque notamment un dispositif de banqueroute personnelle, et l'offre de crédit bancaire est mal adaptée et insuffisamment régulée (Chorzempa, 2018), ce qui conduit les personnes en difficulté à s'enfoncer dans des situations de surendettement sans issue légale. Cela donne lieu à beaucoup d'impunité et de récidive.

Face à ces problèmes structurels, le gouvernement chinois a engagé un effort de codification des règles, et une modernisation du système judiciaire et du système bancaire notamment, destinées à apporter plus de clarté et de confiance dans les relations sociales et économiques, assorties d'une campagne anticorruption presque sans précédent.

Le Système de Crédit social vient compléter cet arsenal en proposant une innovation institutionnelle basée sur des technologies du XXI^e siècle : l'utilisation

de données personnelles numérisées, dont disposent déjà les administrations, pour créer des indicateurs publics limitant les effets d'asymétrie informationnelle entre les acteurs économiques, et pour déployer des incitations et sanctions destinées à modifier les conduites des citoyens et des entreprises, en agissant sur différents leviers : la réputation, la morale, les récompenses matérielles par exemple. Inspiré de la notion d'historique de crédit dans le domaine financier, le projet généralise ce mécanisme en l'appliquant à de nombreux domaines de la vie courante, pour les individus, mais aussi pour les entreprises et les fonctionnaires.

Le projet comporte en fait plusieurs volets, que l'on peut rassembler en deux catégories principales. D'une part, le SCS « public » consiste à construire des systèmes de notation et des listes noires au sein des administrations publiques. Ces listes, assorties d'incitations et de sanctions, doivent encourager les citoyens à mieux respecter les lois, et leur fournir des signaux leur permettant de minimiser leurs risques.

Le dispositif public, administratif, comporte deux caractéristiques importantes : la décentralisation d'une part, qui signifie qu'il y a en fait de nombreux systèmes de crédit social établis par les municipalités et les administrations (Administration nationale des impôts, ministère de la Culture et du Tourisme, Administration en charge de l'Alimentation et des Médicaments, etc.). Chaque administration développe son propre dispositif de notation. D'autre part, la mise en commun des données est assez limitée par rapport à l'imaginaire qui circule souvent : les données partagées par chaque administration sont les données « de crédit », c'est-à-dire selon les cas, une note personnelle, ou la mention d'un placement sur une liste noire, mais pas les données de base dont chaque administration dispose sur les citoyens (et encore moins un fichage direct à partir des caméras de surveillance, comme on le lit parfois).

D'autre part, en parallèle et séparément de ces dispositifs de notation « publics », le SCS a pour objet d'établir un « marché » du crédit social, qui tire parti des données détenues par des sociétés privées, mais aussi entend utiliser les leviers du marché pour parvenir à des formes de coercition plus sophistiquées. L'accès au crédit et à d'autres avantages commerciaux est là une manière d'encourager les citoyens à se conformer à des normes de comportement, de consommation ou de paiement. Cet aspect de marché émerge principalement du domaine bancaire, sous la houlette de la Banque populaire de Chine (PBOC), qui consiste à moderniser le dispositif

chinois d'historique de crédit bancaire. Dans un premier temps, la PBOC a encouragé l'émergence de services privés d'évaluation de crédit bancaire sur la base des big data, et notamment le plus connu d'entre eux, Crédit Sésame, un service du groupe Alibaba (à travers sa branche Ant Financial). Cependant, la PBOC a finalement opté pour l'attribution d'une licence nationale à une nouvelle société créée ad hoc, Baihang. Dans le sillage de ces initiatives, le marché de la note de crédit en Chine est devenu un marché pléthorique, peuplé de géants du numérique tels que Ant Financial, mais aussi de start-up spécialisées dans le big data (comme 100Credit, voir Zhang *et al.*, 2015).

Comme le montrent les difficultés de la PBOC à établir un cadre adéquat pour l'attribution des notes de crédit (Chorzempa, 2018), la place du secteur privé dans le système de crédit social est compliquée, sur le plan de la régulation, de l'établissement des protocoles de partage des données et du contrôle de la concurrence. Il reste de nombreuses questions à élucider en ce qui concerne la circulation de données entre administrations et entreprises, car certaines listes noires du dispositif public sont incorporées dans les notes de Crédit Sésame (soit parce qu'elles sont publiques donc récupérables aisément, soit au moyen de partenariats signés localement), tandis que dans l'autre sens, les impayés bancaires peuvent donner lieu à des condamnations, et donc ensuite à des sanctions dans le système public. Ces questions dépassent néanmoins le cadre de cet article.

L'objectif ici est de s'interroger sur les motivations qui conduisent les autorités chinoises à incorporer le marché aussi explicitement dans le dispositif de crédit social, au risque de confusions, et de difficultés dans la gestion et la mise en place du système.

En effet, l'éventail des instruments déployés pour influencer les comportements des individus recourt à des leviers plus ou moins classiques de coercition : récompenses et sanctions (listes noires), incitations plus modulaires, mais parfois peu coercitives (note personnelle), et propagande qui en appelle à la morale. L'État joue ainsi sur différents niveaux de normes, juridiques, sociales, morales, mais sans qu'il soit possible de mesurer concrètement l'efficacité de ces dispositifs.

Je formule ici l'hypothèse selon laquelle le secteur privé, par son accès à des données très fines et à des outils de calculs sophistiqués, offre des possibilités dont les structures étatiques ne disposent pas, et que les objectifs recherchés

par le SCS, de parvenir à une forme d'autodiscipline au sein de la société, sont d'une nature qui appelle le recours à ces instruments.

Pour éclairer cette question, j'entends dans cet article examiner les différents aspects de ce projet en détaillant les différents leviers de discipline et d'auto-discipline promus dans le SCS, mais aussi les motifs invoqués pour recourir à ces instruments en particulier, leurs effets désirés et leur légitimation par les autorités.

Sources utilisées dans l'article

Il ne s'agit donc pas ici de retracer les sources théoriques du SCS, qui a pris naissance dans des débats scientifiques et techniques sur la possibilité d'élaborer un historique de crédit adapté aux techniques d'analyse des données du XXI^e siècle (Sel, 2019) ni d'élaborer une analyse juridique du dispositif sur la base des décrets d'application à l'échelle centrale ou locale, sous l'angle des bifurcations par rapport aux normes de l'État de droit, du respect de la vie privée, ou de la proportionnalité des sanctions par rapport aux offenses (Chen *et al.*, 2018 ; Creemers, 2018 ; Dai, 2018).

Le parti pris ici est de prendre au sérieux le lexique utilisé par le régime pour expliquer et justifier le SCS dans ses aspects coercitifs, et de mener une réflexion sur le type de gouvernance promu et effectivement mis en place, et comment le gouvernement chinois communique sur cette gouvernance et sa justification.

Le langage utilisé par les autorités est d'autant plus important que l'information du public est un élément à part entière du dispositif du SCS, qui s'articule directement avec la question de l'autodiscipline. Un paragraphe entier lui est consacré dans le document de cadrage principal publié par le gouvernement central en 2014 (State Council, 2014, § 3) :

« L'établissement d'une éducation au crédit et la culture du crédit sont des canaux importants pour conduire les membres de la société vers l'autodiscipline et pour améliorer leur moralité, et c'est une partie importante de l'établissement du système de valeurs fondamentales socialistes¹. »

1. Toutes les traductions en français sont effectuées par l'auteure.

L'éducation au crédit doit passer par les cours de morale à l'école, mais aussi par le fait d'« utiliser pleinement le rôle de la télévision, la radio, les journaux, Internet et d'autres médias, à des fins de publicité et de guidage », ainsi que de produire des exemples dans divers domaines de la vie sociale.

Les autorités chinoises communiquent donc très abondamment au sujet du SCS, à travers différents vecteurs. Dans cet article, nous analyserons principalement deux sources.

En premier lieu, nous nous pencherons sur les textes juridiques posant les principes de l'élaboration du SCS² à l'échelle nationale depuis 2014. Ils sont élaborés par différentes bureaucraties : au niveau national, la Commission nationale pour le Développement et la Réforme (NDRC) ou le Conseil des Affaires de l'État (le gouvernement) par exemple. Ces documents constituent une source pléthorique, parmi laquelle nous piocherons quelques textes qui formulent le plus clairement les leviers de pouvoir que chaque aspect du dispositif doit actionner : listes noires, notes de crédit municipal, Memorandums of Understanding, et rôle du marché.

Dans un second temps, nous analyserons des articles publiés sur le site Credit China (creditchina.gov.cn)³, mis en place par la NDRC. Ce site tient une place particulière, puisque c'est le site sur lequel il est possible de vérifier si une entité (individu ou entreprise) a été placée sur une liste noire à l'échelle nationale. Un moteur de recherche figurant en haut à droite de la page constitue le cœur de la plateforme. En dessous, 15 rubriques fournissent des liens vers des articles d'information sur le SCS, d'actualité réglementaire, d'exemples concrets d'application du dispositif, ou d'anecdotes littéraires inspirantes pour développer la « culture du crédit ».

Le site www.creditchina.gov.cn est donc un vecteur important de l'éducation au SCS prévue par les autorités, même s'il est loin d'être le seul et qu'une campagne de communication de grande ampleur l'accompagne⁴, notamment

2. Le site China Law Translate recense une liste des documents les plus importants avec des traductions, mais cette liste n'est pas exhaustive. <https://www.chinalawtranslate.com/en/social-credit-documents/> (consulté le 03/12/2020).

3. Je remercie les chercheurs du médialab de Sciences Po pour leur aide dans la capture de plusieurs rubriques du site à des fins d'archivage.

4. Les sites publiant des listes noires locales ou sectorielles sont nombreux. Par exemple, le site de la Cour populaire suprême comporte une rubrique permettant de consulter les noms

dans la presse officielle. Le site est en quelque sorte la pierre angulaire de cette campagne, au sens où il centralise non seulement les données concernant les individus mis sur liste noire, mais aussi un grand nombre de ressources textuelles destinées à alimenter le discours officiel des autorités, dans lesquelles les collectivités locales et administrations pourront piocher. Malheureusement, je n'ai pas pu à ce jour obtenir d'informations concrètes sur les modalités de l'élaboration du contenu ou de la structure du site.

La confrontation entre ces deux grandes catégories de textes – réglementaires et de propagande – révèle un décalage entre les principes moraux évoqués dans les textes de propagande et les leviers de pouvoir effectivement mobilisés à travers les innovations réglementaires (récompenses et sanctions), surtout en ce qui concerne le dispositif public. On comprendra mieux pourquoi le système public, dans l'incapacité de déployer des leviers de coercition aux effets mesurables ou de s'attaquer aux causes structurelles de ces problèmes, doit se résoudre à en appeler à la moralité des citoyens, et pourquoi, finalement, le marché offre des instruments plus en adéquation avec les ambitions philosophiques mises en avant dans la propagande.

RÉPUTATION, INCITATIONS, SANCTIONS, MARCHÉ

On connaît les grandes lignes du fonctionnement concret du système de crédit social à travers l'arsenal réglementaire publié par les autorités, à commencer par un document charnière de 2014, le Plan pour l'Établissement d'un Système de Crédit social (2014-2020) (State Council, 2014), et par une cascade de décrets d'application, interprétations et autres « mesures » émises par l'ensemble des administrations chinoises concernées, depuis l'échelon central jusque dans chaque municipalité et province. La presse chinoise et internationale a également fourni des études de cas dans différentes municipalités (Lewis, 2019 ; Gan, 2019 ; Mistreanu, 2018 ; Meng, 2019).

de « Personnes faisant l'objet de mesures pour comportement malhonnête » <http://zxgk.court.gov.cn/shixin/> (consulté le 03/12/2020). Des sites municipaux centralisent les informations nominatives de plusieurs administrations et publient des articles de presse couvrant l'actualité, sur le même modèle que creditchina.gov.cn, mais à une échelle plus locale. Par exemple, dans la capitale de province Changsha : Credit Changsha <http://fgw.changsha.gov.cn/xycs/> (consulté le 03/12/2020).

Dans le document de cadrage, la partie cinq établit les mécanismes de récompenses et punitions envisagés. Le langage utilisé est très emphatique, avec l'objectif annoncé de « faire en sorte que les gens honnêtes soient récompensés à chaque action et que les malhonnêtes ne puissent pas bouger d'un pouce ». Cette phrase est à l'origine de nombreuses surinterprétations, car elle peut évoquer l'idée d'une surveillance généralisée, inspirant à plus d'un auteur la référence à une surveillance panoptique, couplée à des comparaisons avec la société de surveillance propre aux géants mondiaux du numérique (Chu, 2015). Pourtant, il ne s'agit pas véritablement d'un système panoptique (il n'y a pas de mesures de surveillance spécifiques), mais plutôt d'un kaléidoscope de systèmes actionnant différents types de leviers, selon le type d'offenses et le type d'acteurs concernés.

Incitations et sanctions

Le levier le plus important consiste à accorder des privilèges, des « *“green channels”* » et des politiques d'encouragement destinées aux entités honnêtes, comme une gestion préférentielle et des procédures simplifiées », et d'autre part à « renforcer les contraintes et les punitions des entités malhonnêtes » (State Council, 2014). Concrètement, chaque administration (impôts, protection de l'environnement, douanes, tourisme, etc.) place sur liste noire les individus ayant enfreint la réglementation dans son domaine spécifique, selon des critères établis et publiés spécialement par cette administration. Ici, le terme « honnête » est une catégorie administrative qui désigne simplement les personnes ne figurant pas dans une liste noire.

Le placement sur une liste noire peut entraîner différentes formes de sanctions, notamment des mécanismes de retrait du marché pour ce qui concerne les entreprises, par des moyens de « supervision de marché, accès au marché des services publics, accréditation des qualifications, examens administratifs, politiques de soutien ». Les responsables d'entreprises sont placés sur des listes noires à titre personnel, ce qui peut leur faire perdre le bénéfice de leurs qualifications professionnelles, leur interdire temporairement de postuler sur des emplois publics par exemple.

L'administration des impôts, par exemple, a constitué un classement des contribuables en quatre catégories, de A à D (State Taxation Administration, 2014). Elle accorde des facilités aux contribuables, individus et entreprises, qui ont toujours été exemplaires dans la déclaration et le paiement de leurs

impôts, tandis qu'elle place des degrés croissants de surveillance et de sanctions sur les catégories C et D, en fonction de la gravité des infractions constatées.

La dimension coercitive du système de crédit social public émerge de la capacité à conserver une mémoire des infractions mineures des citoyens (sous la forme des données numérisées) et à communiquer ces données à d'autres administrations et partenaires privés, afin d'actionner des leviers classiques, de récompenses ou de punitions. Cela se fait par la signature d'accords contractuels « *Memorandums of Understanding* » (MOU) entre ces entités, qui prévoient pour un type donné de liste noire les obligations des différents partenaires. Sur le plan technique, cela suppose la transmission à intervalles réguliers de listes à jour d'individus ou d'entreprises, identifiables par un numéro universel de crédit, dans un format compatible pour les différents partenaires.

Le MOU le plus connu est celui établi par la Cour populaire suprême concernant les « personnes faisant l'objet de mesures pour comportement malhonnête » (CCP Central Committee and State Council General Offices, 2016), c'est-à-dire les personnes ayant fait l'objet d'une injonction par un tribunal et qui n'ont pas obtempéré. Il s'agit typiquement de dettes non remboursées ou amendes non payées, un cas stigmatisé dans la propagande sous le nom d'« emprunteurs invétérés », mais cela peut couvrir aussi des cas très divers, par exemple une entreprise à laquelle le juge a ordonné de cesser une activité illégale et qui continue son infraction.

Dans le document autorisant la Cour à établir son MOU, le Comité central du Parti précise que la publicité des sanctions est essentielle et que c'est surtout elle qui a vocation à conduire les individus à modifier leur comportement.

« Le fait de soumettre les personnes ayant fait défaut sur leur jugement à une supervision du crédit, des avertissements et des punitions, peut les inciter à remplir les obligations établies dans les documents légaux, à améliorer la crédibilité judiciaire et à avancer la construction du système de crédit social. »

Le MOU lui-même (Supreme People's Court and 43 Departments, 2016) fixe exactement les responsabilités de chaque signataire⁵. Ce document comporte

5. Pour un tableau en anglais de ces responsabilités, voir : Finder, Susan, « Supreme People's Court & 43 Other Central Institutions Commit to Punishing Judgment Debtors », *Supreme*

32 types de mesures, comme des restrictions d'accès aux emplois publics, à l'export de marchandises, mais aussi des mesures de limitations des dépenses somptuaires telles que prendre des avions ou faire du tourisme dans certaines catégories d'établissements.

On retrouve ici une logique très classique de discipline, que l'on trouve par exemple dans le domaine scolaire décrit par Foucault : « La punition, dans la discipline, n'est qu'un élément d'un système double : gratification-sanction. [...] Toute la conduite tombe dans le champ des bonnes et des mauvaises notes, des bons et des mauvais points. Il est possible en outre d'établir une quantification et une économie chiffrée » (Foucault, 1975, p. 212).

Mais on note également que certaines des sanctions, notamment les limitations en termes de mobilité (prendre l'avion pour les mauvais payeurs), ou celles en termes de certifications ou licences professionnelles, reposent sur une mise en place par des partenaires privés ou entendent peser sur l'insertion des entités dans le marché.

Les notes de crédit personnelles

D'autre part, et en plus des listes établies par les administrations sectorielles, les municipalités recueillent des données disponibles dans leur juridiction afin d'établir des « notes de crédit personnelles » qui, elles, regroupent des données recueillies dans les différentes administrations locales. À titre d'exemple, prenons le cas de la ville de Changsha, capitale de la province du Hunan (Bureau du Petit groupe dirigeant pour l'établissement du système de crédit social de la ville de Changsha, 2019a). Le document instaure un système de notation avec une note de départ de 800 points.

Une liste d'actions positives permet de gagner des points. Le barème précise le nombre de points pour recevoir des prix et des distinctions (tels que meilleur travailleur de l'année, excellent membre du parti, plus bel enfant – une distinction qui récompense des valeurs de piété filiale), faire du bénévolat pour la Ligue de la jeunesse communiste, faire une donation à la Fédération

People's Court Monitor, 27/4/2016. <https://supremepeoplescourtmonitor.com/2016/04/27/supreme-peoples-court-43-other-central-institutions-commit-to-punishing-judgment-debtors/> (consulté le 03/12/2020).

des femmes ou à la Croix-Rouge chinoise, gagner un prix scientifique, donner son sang (en fonction du volume), fournir des indices à la police, être classé foyer « vert » (écologique), etc.

Un second barème précise les modalités de perte de points. À Changsha, on peut perdre des points pour avoir rompu la discipline du parti, accuser faussement quelqu'un ou abuser de la procédure de pétition au bureau des lettres et des visites (une institution utilisée pour pétitionner contre des injustices), être condamné en justice (en fonction de la gravité), opérer illégalement une école (ce qui cible les populations migrantes), enfreindre le Code de la route, ne pas payer les salaires de ses employés, être responsable d'incidents liés à la sécurité alimentaire, avoir des dettes impayées, etc. Le non-respect des obligations de défense nationale, ainsi que l'inscription dans la liste noire des « Personnes faisant l'objet de mesures pour comportement malhonnête » de la Cour suprême, conduisent à la perte immédiate de tous les points et à l'inscription dans une liste noire municipale.

Dans un second document, on trouve une idée des incitations et sanctions concrètes appliquées par les services de la municipalité aux citoyens selon leur note de crédit (Bureau du Petit groupe dirigeant pour l'établissement du système de crédit social de la ville de Changsha, 2019b). Le document répercute largement les grands principes établis à l'échelle nationale, mais fournit aussi des indications plus concrètes à l'échelle locale.

Les personnes ayant un bon crédit ou un crédit considéré comme légèrement mauvais (respectivement au-dessus de 800 et de 700 points) ne font en fait pas l'objet de mesures particulières (art. 17). Pour les personnes ayant un excellent crédit, c'est-à-dire au-dessus de 900 points, un certain nombre de bénéfices sont mis en place (art. 18) : procédures accélérées pour l'obtention de prêts, réduction de taux, facilitations pour le paiement des transports publics, dispense de caution pour le paiement de frais médicaux ou la location de vélos, réductions à l'entrée des sites touristiques, etc. Les personnes considérées comme moyennement « malhonnêtes » (de 0 à 700 points) font l'objet de mesures telles que l'augmentation des taux d'intérêt (comme mesure de réduction du risque financier), l'annulation de certaines qualifications, la déduction de points pour la participation à des marchés publics, pas de promotion pour les personnels de la fonction publique, etc. (art. 19). Les personnes gravement « malhonnêtes », c'est-à-dire qui ont perdu tous leurs points, sont, en plus, inscrites sur une liste noire qui est rendue publique. Ils ne peuvent pas participer à des marchés publics et ont un accès restreint à certaines activités

financières. Ils ne peuvent pas prendre l'avion ou le TGV, effectuer des transactions immobilières, etc. (art. 20).

Il est prévu qu'une personne pourra consulter ses propres informations de crédit personnelles sur une mini-application Wechat et sur une application mobile dédiée, en prouvant son identité. Ce n'est donc qu'à la marge, lorsque certaines administrations explorent les possibilités d'utilisation de technologies plus élaborées, notamment le recours à un prestataire extérieur pour développer des applications de visualisation géolocalisée des inscriptions sur liste noire⁶, que l'on peut déceler le passage, quoique limité, à des formes de « quantification de soi » (Dagiral *et al.*, 2019) ou une visualisation graphique ludique des données inciterait les individus à tenter de maximiser leur note. Cependant, ces dispositifs ne représentent pas le cœur du SCS ni ne sont généralisés sur l'ensemble du territoire chinois.

Les notes de crédit personnelles ne sont pas, en principe, très coercitives⁷ et doivent reposer essentiellement sur des incitations douces, destinées à inviter les individus à rechercher au quotidien des opportunités de faire des bonnes actions et à se tenir à l'écart des problèmes.

Réputation

L'autre levier important mentionné dans le document de cadrage de 2014 est la réputation, qui passe par des mesures de publicité. Il s'agit d'« accroître la force de la recommandation et de la publicité pour les conduites honnêtes [et de créer] un environnement d'opinion publique dans lequel l'honnêteté est honorée et la malhonnêteté est honteuse ». La publication sur des sites internet dédiés tels que Credit China des noms des individus et des entreprises punies par l'un des dispositifs de système de crédit social public relève de ce levier réputationnel.

6. Schmitz, Rob, « What's Your 'Public Credit Score'? The Shanghai Government Can Tell You », *NPR.org*, 3/1/2017, <http://www.npr.org/sections/parallels/2017/01/03/507983933/whats-your-public-credit-score-the-shanghai-government-can-tell-you> (consulté le 03/12/2020).

7. D'après une interprétation de la Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC), les sanctions pour note de crédit personnelle basse ne peuvent pas conduire à empêcher l'accès aux services publics essentiels. Dai Rui, « 国家发改委副主任：不能以低信用分为由限制自然人基本公共服务权 », *Tengxunwang*, 18/7/2019, <https://new.qq.com/omn/20190718/20190718A0VBF400.html> (consulté le 03/12/2020).

La réputation est plus détaillée concernant les individus (par rapport aux entreprises) : « Améliorer les mécanismes de contrôle par l'opinion publique, renforcer la publication et l'exposition des actes malhonnêtes, donner un rôle au public dans la discussion des rapports de félicitations et de critiques, utiliser la condamnation morale pour former une désincitation sociale et empêcher les actes malhonnêtes au sein de la société. » On trouve, localement, des initiatives qui actionnent ce levier, par exemple en activant une messagerie téléphonique qui indique aux appelants que leur correspondant a été placé sur liste noire⁸. Certaines municipalités affichent les portraits des individus très bien, ou très mal notés, sur des panneaux d'affichage dédiés.

Ce recours à la réputation combine ainsi des méthodes typiques de la République populaire de Chine, notamment héritées de la période maoïste comme la publication de portraits de citoyens modèles et le recours à la critique publique, avec des principes plus inspirés des théories économiques, notamment la volonté de réduire les asymétries informationnelles qui freinent le développement de l'économie.

Quelle est cependant l'efficacité réelle de ces notes de crédit personnelles et des listes noires ? Peu d'études existent pour le mesurer, au-delà des chiffres fournis par les autorités chinoises sur le nombre d'entrées et de sorties du dispositif, mais qui n'établissent pas de lien de causalité entre le placement sur liste noire et la régularisation de la situation (Centre national d'information sur le crédit social public, 2019). À plusieurs reprises, des communautés ont montré leur réticence à se plier à de tels compromis. En 2010, un projet pilote de notes individuelles dans le canton de Suining a été retiré, car la population refusait de se voir classer dans des catégories A, B, C, D. En 2020, c'est un essai d'application mobile porté par la ville de Suzhou, principalement orienté vers les infractions au Code de la route, et présenté comme volontaire, qui a été retiré prématurément (Chiu, 2020). Dans un contexte où les applications notant les individus ont proliféré, par exemple avec les codes de couleur liés au Covid-19, la sensibilité de la population à ce type d'applications s'est accrue, particulièrement dans la perspective de l'implication de sociétés privées et celle de l'extension future du service à d'autres domaines.

8. Ma, Alexandra, « In China You Get a Special Warning before You Call People Who Owe Money, Telling You to Get Them to Pay Up », *Business Insider*, 20/5/2019, <https://www.businessinsider.com/china-phones-have-dial-tone-encouraging-you-to-make-debtors-pay-up-2019-5> (consulté le 03/12/2020).

Les dispositifs de notation publics ne semblent acceptables, au fond, que dans la mesure où ils restent si peu coercitifs qu'ils restent ignorés de la majorité de la population. En effet, il semble que malgré les efforts de propagande importants, le SCS public soit en fait très méconnu en Chine, peut-être du fait d'une confusion fréquente avec les systèmes de notation de crédit bancaire établis dans le secteur privé. C'est ce que concluait un sondage mené en ligne en 2017 (Kostka, 2018) et ce que confirment quelques entretiens exploratoires en 2020 (Rocca, 2020). En revanche, le quidam est souvent beaucoup plus familier avec les dispositifs privés, qui se sont développés avec l'encouragement des autorités, sous le même mot d'ordre, mais qui relèvent d'une logique et d'une gestion entièrement séparées.

Le marché des notes de crédit

Le document de cadrage prévoit en effet de promouvoir le développement d'une évaluation de crédit au sein du marché, d'une manière tout à fait distincte de ce que font les administrations, dans le contexte décrit en introduction. Les services proposés par les sociétés telles que Crédit Sésame relèvent plutôt de la note de fidélité, de l'évaluation de crédit au sens financier, sur la base des données de relations clients existantes. Il n'est pas question de sanction, mais au contraire de fournir des avantages matériels aux clients adoptant des bonnes pratiques et surtout acceptant de le faire savoir à la plateforme en partageant les données concernées.

La société ne révèle pas la composition exacte de son algorithme, mais publie cinq grandes catégories de critères pris en compte : historique de crédit (cartes de crédit, paiement des factures, évaluations dans les transactions de e-commerce) ; comportement et préférences (activité en ligne, centres d'intérêt) ; capacité (financière) à respecter ses engagements (patrimoine, produits financiers) ; profil personnel (de nombreuses informations fournies, par exemple niveau d'éducation) ; et relations sociales (taille du réseau), un critère qui ne compte que pour 5 % de la note. On voit comment ce dispositif est principalement tourné vers la situation financière des intéressés, et récompense principalement des caractéristiques illustrant un mode de vie bourgeois. Les applications sont très vastes, depuis le e-commerce, jusqu'aux sites de rencontres (pour être rassuré sur le profil d'un bon parti), en passant par la facilitation du montage de dossiers pour des visas. Il ne s'agit plus seulement d'évaluer le risque que représente un client ou un partenaire d'affaires, mais pour un individu donné d'utiliser sa propre note comme un argument

d'autopromotion. La note n'est pas a priori accessible à des tiers, mais elle peut conditionner l'accès à des services (en scannant le QR code d'un vélo en libre-service, la note détermine s'il faut payer une caution). On se rapproche ici, cette fois, d'un type de gouvernamentalité algorithmique, au sens où le cadre d'action des individus est ajusté en fonction de profils déterminés automatiquement.

Paradoxalement, il semble que ces notes de crédit attribuées par des sociétés privées ont la capacité d'influencer les petites actions des individus à une échelle plus vaste que le SCS public, tandis que l'on peut supposer que le SCS a plutôt un effet très sévère, mais sur une étroite catégorie d'individus mis sur liste noire. Les données sur lesquelles les dispositifs privés travaillent sont beaucoup plus nombreuses et fines que celles sur lesquelles le SCS public repose. Surtout, les dispositifs privés sont d'ores et déjà utilisés par une grande partie de la population (on parle de 500 millions d'utilisateurs de Crédit Sésame, et Wechat vient de lancer son concurrent, proposé à 1,15 milliard d'utilisateurs). Ils sont connus, largement adoptés, même si parfois critiqués, et les utilisateurs échangent des astuces pour améliorer leurs scores, c'est-à-dire pour modifier leur comportement dans un sens généralement conforme aux attentes de la plateforme.

Compte tenu de ces avantages du secteur privé, qui pourrait constituer une concurrence difficile à contrôler dans la prétention à orienter les comportements des citoyens, on peut penser que l'État souhaite à l'avenir mobiliser le marché dans l'établissement du système de crédit social.

En observant la communication officielle concernant les objectifs du SCS, on peut entrer un peu plus profondément dans ce paradoxe. En effet, les efforts de propagande importants menés par l'État pour faire connaître le SCS, et dont tous les documents officiels soulignent l'importance, informent assez mal sur le dispositif de crédit social public. Les références idéologiques utilisées dans cette propagande ancrent la légitimité du projet dans des aspects moraux, en misant sur l'autorégulation, ce qui est sans doute moins coûteux politiquement que d'insister sur les aspects vraiment coercitifs. La dimension morale, c'est pourtant ce que le secteur privé est le mieux à même d'actionner. C'est ce que l'analyse du site Credit China permet d'observer dans le détail.

MORALE ET AUTORÉGULATION AU PREMIER PLAN

Creditchina.gov.cn

Au sein du site Creditchina.gov.cn, outre les rubriques qui fournissent en vrac un accès aux textes réglementaires et à des actualités, la rubrique « Culture du crédit »⁹ et en particulier deux sous-rubriques intitulées Anecdotes littéraires¹⁰ et Personnages-histoires¹¹, ont retenu mon attention parce qu'elles ont précisément vocation à formuler les principes moraux qui sous-tendent le SCS. Il s'agit de textes de longueurs variées (de quelques lignes à plusieurs pages), parfois rédigés spécifiquement pour le site Credit China (surtout des articles très courts dans la rubrique Anecdotes littéraires), et souvent crédités à d'autres sites internet (comme Xinhua Finance, CCTV, ou Civilized Urumqi¹², Zhong Hong Wang, un site d'informations économiques à coloration patriotique publié par la NDRC¹³, et le Quotidien de Pékin, ou des blogs dédiés à des commentaires sur la philosophie chinoise traditionnelle¹⁴). Il n'a été possible de retrouver les articles originaux sur aucun de ces sites, alors qu'ils sont massivement repris par l'ensemble des sites provinciaux liés au crédit social. Les auteurs sont rarement indiqués. Ce ne sont donc pas des articles d'information, mais clairement des textes liés à l'exécution de campagnes de propagande. À ce titre, il faut les lire non pour les faits rapportés, qui ont pu être fabriqués ou enjolivés, mais pour le message qu'ils entendent diffuser.

Quelques articles expriment des critiques ou des propositions d'amélioration du SCS, qui méritent sans doute que l'on s'y arrête un instant. Par exemple, les journalistes Wang Juebin et Pan Ye s'inquiètent de l'aspect « panier »

9. <https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/?navPage=8> (consulté le 03/12/2020).

10. <https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/> (consulté le 03/12/2020).

11. <https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxingushi/> (consulté le 03/12/2020).

12. <http://wlmq.wenming.cn/qxdt/index.shtml> (consulté le 03/12/2020).

13. <https://www.zhonghongwang.com/> (consulté le 03/12/2020).

14. <https://www.ixigua.com/home/76348177064/?preActiveKey=search> (consulté le 03/12/2020). <https://zh.twgreatdaily.com/author/%E5%9B%BD%E5%AD%A6%E4%B9%A6%E8%88%8D> (consulté le 03/12/2020). Ce blog, sans signataire identifié, est par ailleurs mentionné dans un article consacré à la désinformation ciblant des personnes âgées à Taiwan. Liu Zhixin, Xu Jiayu et He Haoxiang, « The Content Mill Empire Behind Online Disinformation in Taiwan », *報導者 The Reporter*, 26/12/2019. <https://www.twreporter.org/a/information-warfare-business-disinformation-fake-news-behind-line-groups-english> (consulté le 03/12/2020).

attrape-tout de nombreux dispositifs de crédit social, incluant notamment le don de sang ou les pétitions, et soulignent le problème du poids important des autorités locales dans la définition des offenses, ce qui peut entraîner de l'arbitraire. Ils appellent à une meilleure clarification de la différence entre crédit au sens bancaire et crédit social et appellent à une loi qui permettrait de remettre une cohérence nationale dans le dispositif (Wang et Pan 2020). Cet article, initialement publié par l'agence de presse officielle Xinhua, est repris (sans les noms des auteurs) sur le site Credit China, parmi beaucoup d'autres. Il pourrait être annonciateur de mesures à venir dans les prochains mois.

Illustration 1. Résultats de recherche Google sur le titre de l'article de Wang Juebin et Pan Ye, montrant que l'article est publié par de nombreux sites. Cela illustre le rôle de ces articles dans la propagande autour du SCS, pour justifier d'éventuels changements de cap.



Source : auteure.

Dans un autre article, un représentant à la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC) s'exprime sur le crédit social dans le domaine de l'Internet, notamment en disant qu'il faut éviter d'inclure des considérations morales dans les règles, et au contraire traduire les demandes dans un langage juridique clair (« Des membres de l'Assemblée au sujet de l'intégrité du net : perfectionner les dossiers de crédit et perfectionner les lois et règlements », 2020). Cette demande correspond globalement à la tendance observée dans les textes officiels, qui a consisté au fil des mois à clarifier le cadre réglementaire et à publier des consignes limitant les possibilités d'arbitraire dans l'instauration du crédit social public, par exemple, en clarifiant que les barèmes et listes noires doivent sanctionner des règles de droit établies, ou en encourageant la clarification des modalités de recours et de sortie des listes noires.

Ces prises de position sont en fait assez dissonantes par rapport à l'orientation générale des articles qui figurent dans le site, qui d'une part présupposent le succès du SCS, et d'autre part l'associent à la question de la morale des citoyens en évacuant tout facteur structurel.

L'efficacité supposée du dispositif, une question de morale personnelle ?

Dans la rubrique « Culture du crédit », une série de pages apportent des indications concrètes sur l'application du SCS à une échelle locale, dans les campus, les communautés de résidents ou les entreprises par exemple. En général il s'agit de fournir des exemples positifs sur la mise en place du SCS, conformément aux instructions publiées par les instances nationales. Par exemple, un article fait le bilan sur le paiement des impôts par les entreprises de la ville de Xiamen, constatant une amélioration, avec un nombre croissant de sociétés classées A au fil du temps (« La note de crédit fiscale des entreprises du Fujian et de Xiamen continue de s'améliorer », 2020). L'objectif est donc ici de montrer l'efficacité du SCS dans le changement de comportement des responsables d'entreprises. Si l'article ne développe pas la démonstration en ce qui concerne les mécanismes qui conduisent à ces transformations, il est présupposé que la classification de A à D et les récompenses et sanctions qui en découlent ont mécaniquement permis un changement de comportement.

La sous-rubrique « Personnages » comporte principalement des exemples de comportement vertueux de citoyens face à l'adversité, glanés dans la presse. Rares sont les articles qui mentionnent le SCS directement. L'un

d'eux concerne l'accès à des instruments de financement avantageux grâce aux bonnes notes de crédit. L'octroi de prêts à taux préférentiels dans une commune rurale du Guizhou aurait conduit les agriculteurs à faire des investissements plus productifs (« Long Wentong: Être un agriculteur honnête et s'enrichir plus rapidement », 2020).

Un thème très fréquemment abordé, qui est sans doute la priorité numéro un du SCS, est celui des dettes impayées. On trouve ainsi des articles à propos de familles qui remuent ciel et terre pour rembourser les sommes qu'elles doivent. Par exemple, l'histoire de Hu Zhizhong, un sans-abri qui devait plus de 7000 RMB (env. 864 €) à l'hôpital, mais qui est mort avant d'avoir pu rembourser. Sa famille décide de louer son abri pour collecter une somme suffisante pour rembourser la dette. La morale de l'article est explicite : « À l'heure actuelle, les "emprunteurs invétérés" prolifèrent dans divers domaines de la société, et il existe diverses raisons pour ne pas rembourser une dette. En fait, l'honnêteté n'a rien à voir avec les capacités d'un individu, le plus important c'est la qualité morale » (« Clochard riche : son intégrité vaut 10 000 pièces d'or », 2020).

Dans ces histoires stéréotypiques, les individus endettés trouvent toujours des moyens de rembourser leurs dettes, en mettant fin à des gaspillages inutiles ou en trouvant des ressources nouvelles. Ces articles évacuent complètement tout facteur structurel ayant pu conduire au surendettement, et toute situation potentielle d'incapacité matérielle à rembourser. La responsabilité individuelle est présentée comme pleine et entière (alors même qu'il s'agit, dans cet exemple, d'une dette générée pour des soins médicaux, ce qui rend l'attribution de la responsabilité problématique). Il faut noter que le SCS n'est pas du tout mentionné, ni aucune forme de menace de sanction. Si les personnages comme la famille de Hu Zhizhong remboursent leurs dettes, c'est uniquement du fait de leur qualité morale.

Un autre exemple est l'histoire de Sun Donglin, dont le frère meurt d'un accident de voiture sur le chemin des vacances du Nouvel An chinois, avec dans la voiture une somme d'argent dédiée au paiement des salaires de son entreprise. Sun Donglin met un point d'honneur à verser les salaires aux ouvriers migrants de l'entreprise de son frère avant le Nouvel An (« Personnages chinois remarquables "Frères intègres" – Sun Shuilin et Sun Donglin », 2020). Cette histoire répond à un problème récurrent et très contentieux dans la société chinoise, et qui, on l'a vu, est traduit dans les différents dispositifs de SCS, avec la perte de points pour non-paiement des salaires. Cependant,

ici aussi, le SCS n'est pas évoqué, et c'est seulement par intégrité personnelle que Sun Donglin procède dûment au paiement.

D'autres articles mettent l'accent sur la question de la réputation et du respect de la parole donnée, une thématique très importante du SCS. C'est le cas d'un article sur un agriculteur dont la récolte de nêfles est détériorée par de grands vents. Il annule les commandes passées pour ne pas décevoir ses clients sur la qualité des produits, au risque de perdre l'ensemble de ses revenus de l'année. Les villageois, impressionnés par son attitude, organisent une vente pour compenser partiellement ses pertes. (« Zhuo Jianhua: Rester honnête et ne jamais vendre de nêfle "cassé" », 2020). Là encore, il n'est pas fait mention de pressions liées à l'existence du SCS, mais seulement d'une motivation personnelle, qui s'exerce, qui plus est, à l'encontre des recommandations de l'entourage du protagoniste.

Si certains de ces personnages sont peut-être réels, on voit que leurs histoires sont construites pour servir le propos moralisateur et avoir une valeur de parabole, avec un motif dominant : « payer ses dettes ». C'est d'autant plus clair dans les rubriques du site qui puisent directement dans la tradition littéraire et historique chinoise, des anecdotes illustrant les principes moraux au cœur du SCS.

Paraboles confucéennes : la place de l'homme dans la société

La sous-rubrique « Anecdotes littéraires » puise dans la culture populaire et l'histoire chinoise une série d'exemples de comportements vertueux, dans lesquels la parole donnée est la valeur la plus importante. Par exemple, l'histoire d'un jeune homme qui attend sa fiancée sous un pont, si longtemps qu'il finit par mourir noyé par la montée des eaux, est republiée plusieurs fois. Cette histoire fait l'objet d'un dicton populaire (« Le rêve sous le pont », 2018). Dans une autre histoire, un enfant appelé Song Lian (qui pourrait être l'historien et politicien néo-confucéen de la dynastie des Ming, 1310-1381) insiste pour rendre ses livres à temps à la bibliothèque, même si cela implique de travailler toute la nuit, et pour se rendre à un rendez-vous avec un professeur, même si il faut voyager dans la neige (« L'intégrité de Song Lian », 2018).

La question de maintenir sa réputation et sa crédibilité est quasi omniprésente dans la sous-rubrique. Ainsi, un article republié quatre fois reformule des écrits de Wang Yangming (1472-1529), un philosophe néoconfucéen et

homme politique. L'article utilise l'exemple d'un personnage nommé Zhang Xun, qui se suicide pour pouvoir arriver à l'heure à un rendez-vous, car selon la croyance l'âme voyage plus vite. L'article conclut : « L'intégrité n'est pas seulement la culture morale d'une personne, mais aussi le sens de la responsabilité sociale d'une personne » (« Wang Yangming : Les mots doivent être crus, les actes doivent être faits et l'intégrité ne doit pas être perdue », 2019).

Un article qui mêle des références taoïstes et confucéennes abonde sur l'idée qu'il s'agit de bien plus que la vertu individuelle, mais plus fondamentalement de définir la place de l'individu dans la société. « On peut voir que "l'intégrité" joue également un rôle très important dans l'ascension et la chute d'un pays. "Par de belles paroles, on peut acheter des honneurs ; par une belle conduite, on peut s'élever au-dessus des autres" (Chapitre 62 du Dao De Jing). [...] Par conséquent, chacun de nous doit être honnête. L'honnêteté est la manière d'être une personne et c'est aussi le fondement de notre position dans le monde » (« Pourquoi Laozi et Confucius respectaient tous deux beaucoup l'intégrité, "sans intégrité on n'est personne" », 2020).

Plusieurs articles relatent des histoires impliquant des officiels ou des princes et en tirent des conclusions ayant trait au bon gouvernement. Dans une histoire, le général Li Mian (717-788) est encensé pour avoir rendu une somme d'argent au frère d'un homme décédé et pour avoir parlé sincèrement à l'empereur (« Li Mian est honnête », 2018). Dans une autre, un prince renonce à utiliser une stratégie déloyale pour obtenir une victoire militaire facile. L'article insiste sur les implications en termes de contrat social entre gouvernants et gouvernés. « Afin de maintenir l'atmosphère sociale et d'établir un bon modèle moral pour les habitants du royaume Jin, Mu Bo préfère perdre une ville plutôt que de perdre son intégrité et son cœur. Mu Bo est devenu un personnage célèbre de la période des Printemps et Automnes, et a été respecté par le peuple et les princes du royaume Jin » (« Mu Bo "Je préfère l'honnêteté à la ville" », 2018).

Dans un article assez long intitulé « L'honnêteté est le fondement de la gouvernance », 2018, plusieurs références sont mobilisées. D'une part, celle à Xun Kuang (vers 310-235 av. J.-C.), auteur confucéen : « La crédibilité de l'État dans sa gestion de l'ordre administratif est étroitement liée à la force du pays. Si le vent ne fait que tourner, le manque de fiabilité entraînera inévitablement des obstacles à la mise en œuvre des ordonnances gouvernementales. » D'autre part, une référence aux *Analectes* de Confucius : « Les dirigeants prennent les devants en insistant sur l'honnêteté, qui se répand

couche par couche au sein de la société, puis le vent d'honnêteté imprégnera la société ; sinon, le vent de la perfidie et de l'hypocrisie prévaudra. » Enfin, une référence à Xun Yue (148-209) : « Quand les gens ordinaires ne sont pas honnêtes, c'est toute leur famille qui est affectée, et quand les fonctionnaires ne sont pas sincères et crédibles, la personne en danger est la nation tout entière. Par conséquent, la sincérité n'est pas seulement une question banale pour cultiver l'éthique personnelle des fonctionnaires, mais aussi une question importante liée au gouvernement du pays. »

Les histoires relatées montrent souvent que l'enjeu de la question de la crédibilité est vital, pour les dirigeants politiques et l'avenir même du pays. Dans un article, le roi Zhou Yu (795-771 BC) fait allumer des sémaphores pour le bon plaisir de sa concubine Bao Si. Mais quelques années après cette fausse alerte, les sémaphores ne sont pas pris au sérieux, les rois vassaux n'interviennent pas et le pays est envahi (« Le prince qui jouait avec les sémaphores », 2018). Cet épisode marque l'entrée dans la période historique des Printemps et Automnes, qui est une période de divisions entre des royaumes concurrents.

D'une manière générale, les références puisent dans la philosophie confucéenne, qui insiste sur la responsabilité morale de l'individu. Chaque individu doit agir selon sa place dans la société, et c'est seulement si gouvernants et gouvernés se comportent de manière vertueuse, que chacun est à sa place, que la société peut être en paix et prospère.

Cependant, la référence aux idées confucéennes est déroutante ici, puisqu'elle ne correspond pas complètement à la manière dont le système de crédit social public est organisé. Les leviers de pouvoir qui sont actionnés dans le SCS, récompenses et punitions, reposent précisément sur des prémisses opposées à la philosophie confucéenne, de même que la réputation, car elle est surtout mobilisée comme un mécanisme apportant des avantages et inconvénients matériels. Le SCS public s'appuie plutôt sur l'idée que les individus, loin de fonctionner selon des principes moraux, réagissent à des incitations matérielles.

Le SCS, en fait, se rapproche bien plus d'une autre école de pensée chinoise, le légisme, selon lequel les citoyens, calculateurs, doivent être gouvernés au moyen d'incitations et de punitions, selon un système de règles publiques, et qui s'appliquent à tous (Arsène, 2021).

Une seule référence à l'école légiste apparaît clairement dans le corpus de cette sous-rubrique « Anecdotes littéraires », mais elle revient régulièrement. C'est une anecdote concernant Shang Yang (c. 390-338 av. J.-C.). Réformateur de la dynastie Qin, il a contribué à l'unification de la Chine sous cette dynastie, qui fut brève, mais marquante. Cependant, Shang Yang n'est pas cité pour des théories typiquement légistes ici, mais pour avoir établi sa crédibilité dans la cité, en promettant une somme d'argent très importante contre le seul fait de déplacer des rondins de bois. En tenant sa promesse, il a gagné la confiance des habitants. « L'intégrité, le crédit et la crédibilité sont des sujets éternels. En utilisant l'histoire comme miroir, on peut comprendre les ressorts de l'ascension et de la chute d'un pays. La réforme de Shang Yang remonte à très longtemps et notre pays est déjà entré dans une société civilisée régie par la loi » (« Shang Yang établit son crédit avec des rondins de bois », 2019) Cette dernière expression reprend des termes très présents dans la propagande contemporaine, autour du « gouvernement par la loi » et de la « civilisation ».

DISCUSSION : L'ÉTAT, LE MARCHÉ, LA MORALE

Dans le développement du système de crédit social, on observe un État chinois confronté à de sérieux dysfonctionnements dans l'application des lois, qui menacent tant la stabilité sociale et le développement économique que la crédibilité même du régime. Certes, le SCS n'est pas la seule initiative menée par le gouvernement chinois pour tenter de remédier à la situation, et la question de l'avancement des réformes structurelles ne cesse de hanter les congrès du Parti successifs.

Certes, l'émergence des outils numériques semble offrir la promesse d'influencer plus efficacement les comportements des citoyens, en donnant une légitimité nouvelle à l'usage, en fait assez ancien, des registres et de la stigmatisation publique dans le maintien de l'ordre (Arsène, 2021), en vertu d'une association avec l'idée de progrès technologique et de modernité, ce qui est un phénomène universel (Marzouki et Simon, 2010, § 8 ; plus généralement, voir Porter, 1995). L'imaginaire associé au numérique permet d'intensifier la perception au sein du public d'une gouvernementalité omnisciente, avec l'idée que tous les aspects de la vie comptent, et que le système peut juger de tous les aspects de la moralité d'une personne, quand bien même la réalité du dispositif serait différente. Il ne faut pas négliger la force d'intimidation qu'une telle perception, aussi floue soit-elle, peut exercer sur les citoyens,

comme l'ont démontré les travaux issus des *surveillance studies* dans la lignée de Lyon (2001).

Cependant, en encourageant le marché à développer des instruments d'évaluation de crédit, l'État élargit la palette de leviers qui peuvent faire jouer cette dimension morale en pratique.

Comme nous l'avons vu en première partie, la logique fondamentale de la discipline liée aux récompenses et aux punitions ne semble pas relever d'une innovation fondamentale en termes de gouvernementalité (Foucault, 2004). Les listes noires ne constituent pas une gouvernementalité algorithmique (Rouvroy et Berns, 2013), ni une forme de « raison statistique » (Desrosières, 2010) qui permettrait d'établir des catégories gouvernées de manière différenciée ou de gérer la probabilité de risques (à part, peut-être, dans l'attribution de prêts). Il n'y a pas, non plus, d'effort particulier pour comprendre et résoudre les causes structurelles des problèmes listés, simplement l'instauration de mécanismes disciplinaires, moralisateurs, destinés à transformer les comportements. Le programme reproduit ainsi un biais comportementaliste bien connu ailleurs (Bergeron *et al.*, 2018). S'il fallait établir des comparaisons, ces aspects du SCS se rapprocheraient plutôt de dispositifs classiques tels que les casiers judiciaires, les fichiers d'interdits bancaires et les permis à points, avec la dimension de la réputation en plus et des conséquences élargies à des pans plus larges de la vie sociale.

Les listes noires et les sanctions qui leur sont associées, qui sont les véritables leviers de coercition, relèvent donc de formes d'exercice du pouvoir assez peu subtiles, souvent disproportionnées par rapport aux offenses (ce qui est intentionnel dans la conception des listes noires). Ces mesures sont en décalage avec l'ambition manifestée dans la communication publique de prendre le problème sous l'angle de la moralité. Ainsi la coercition exercée souffre-t-elle d'un déficit de légitimité et de cohérence, et aussi d'efficacité dans la mesure où elle ne peut pas résoudre les (supposés) problèmes moraux en amont.

Avec les notes de crédit personnelles, l'État complète son arsenal de gouvernance avec des méthodes plus modulables, jouant sur des incitations morales et matérielles pour générer de l'autodiscipline et de l'autorégulation. Ces méthodes s'appuient sur la norme presque autant que sur la loi, même si les points attribués ou retirés doivent nécessairement découler d'un dispositif bureaucratique existant (remise d'un prix par exemple). Elles se rapprochent

de formes de pouvoir biopolitiques également observées dans d'autres domaines de gouvernance en Chine au cours des trente dernières années (Greenhalgh et Winckler, 2005).

Comme dans ces domaines, l'adoption de ces formes de gouvernance est imbriquée dans un projet politique et économique capitaliste, celui de façonner une population disponible, productive et disciplinée pour les besoins de la croissance économique. L'insistance très lourde sur la question du paiement des dettes souligne aussi l'objectif central de permettre le fonctionnement de l'économie capitaliste.

Cependant, même plus subtils, ces dispositifs comportent en leur sein une faiblesse fondamentale du fait d'un équilibre impossible à atteindre entre l'efficacité attendue et l'acceptabilité des intrusions dans la vie des citoyens, ainsi que semblent l'indiquer les premières données anecdotiques issues de sondages ou d'incidents à l'échelle locale.

En revanche, aller plus loin dans la transformation des comportements, construire de la confiance en agissant sur la moralité des gens, demande plus de finesse dans la collecte et le traitement des données, et sans doute des incitations plus puissantes que celles que peuvent offrir les services publics. Les notes individuelles permettent une meilleure modulation des incitations, mais les bénéfiques sont relativement limités pour la majorité des personnes assujetties au système. Cependant, elles requièrent aussi des méthodes de collecte d'information plus pénétrantes, en provenance de nombreuses administrations locales, y compris dans des domaines de la vie quotidienne où les normes sont plus arbitraires (les prix associés aux valeurs familiales par exemple).

C'est là que se trouve l'intérêt principal des services offerts par le marché. Couvrant l'ensemble des aspects de la vie quotidienne, ils peuvent offrir des avantages plus substantiels aux individus, et s'appuyer sur une collecte de données beaucoup plus vaste, laquelle passe paradoxalement presque inaperçue au fil des usages que les citoyens font des services de ces sociétés. Même si la sensibilité aux questions de protection de la vie privée tend à augmenter, ces entreprises ont d'ores et déjà acquis des positions qui leur permettent d'exercer une influence considérable sur leurs utilisateurs, et ce sans être contraintes aussi strictement par la réglementation que ne le sont les administrations.

Cela pose le problème, bien sûr, de l'articulation entre les directions prises par les autorités et les acteurs de marché sur le plan de l'établissement des normes de comportement à valoriser. Le marché est souvent un acteur essentiel dans l'affirmation et dans la sanction des normes sociales dominantes, voire discriminatoires. Cependant les rebondissements du processus d'attribution de la licence d'agence d'évaluation de crédit nationale ont montré à quel point la coopération pouvait parfois être entravée par des divergences fondamentales de visions et d'intérêts. Si l'État chinois entend vraiment gouverner avec ce niveau de granularité, le resserrement de son contrôle sur les acteurs de marché semble à peu près inévitable.

De plus, cela montre les contradictions d'un État qui ne peut ou ne veut résoudre les problèmes structurels inhérents au fonctionnement au régime, et doit s'en remettre à un appel à la morale des citoyens, que ses instruments propres ne lui permettent pas véritablement d'actionner. La partie éducative, propagandiste du SCS, à en juger par le site Credit China analysé en deuxième partie, s'attaque au problème avec l'objectif d'améliorer la moralité de la population, sa civilité, sa propension à respecter les règles de la société. En cela elle ne fait pas écho aux instruments disciplinaires mis en place, elle n'est pas là pour les justifier, mais plutôt pour les compléter.

Cette propagande est aussi une réponse aux discours très répandus sur l'effondrement moral de la société chinoise (Kipnis, 2015), et un écho à la rhétorique néoconfucéenne adoptée par le Parti au cours des deux dernières décennies (Billioud, 2007). Puisqu'il n'est pas question de toucher au régime politique en introduisant plus de séparation des pouvoirs, alors c'est sur la moralité des acteurs, leur sens du devoir et du respect de l'autorité qu'il faut jouer pour empêcher les dérives.

Ce cadrage de l'incivilité en termes de vertus personnelles contribue à neutraliser la discussion publique sur les facteurs structurels pouvant contribuer à la petite criminalité en Chine : pauvreté, manque d'accès aux soins médicaux, spéculation immobilière, importance du secteur financier informel et vulnérabilité aux arnaques par exemple. Il prive cependant les différents acteurs d'une capacité à nommer vraiment les causes de la crise – et donc à les résoudre.

RÉFÉRENCES

ARSÈNE S. (2021, à paraître), Le Système de crédit social, ou La gestion technocratique de l'ordre public, in CHENG A. (dir.), *Que penser en Chine aujourd'hui ?* [Titre provisoire], Paris, Gallimard.

BERGERON H., CASTEL P., DUBUISSON-QUELLIER S., LAZARUS J., NOUGUEZ É., PILMIS O. (2018), *Le biais comportementaliste*, Paris, Presses de Sciences Po.

BILLIOUD S. (2007), Confucianisme, tradition culturelle et discours officiels dans la Chine des années 2000, *Perspectives chinoises*, n° 3.

Bureau du Petit groupe dirigeant pour l'établissement du système de crédit social de la ville de Changsha. (2019a), « 关于印发《长沙市个人信用评分办法》的通知 [2019, n° 12]. Mesures concernant les notes de crédit personnelles de la ville de Changsha [2019, n° 12] », *Credit Changsha*, 1/12/2019, en ligne : <http://fgw.changsha.gov.cn/xycs/uploadFile/5f391f2291654a7aad9f6ee9d9fcd3eb.pdf> (consulté le 04/12/2020).

Bureau du Petit groupe dirigeant pour l'établissement du système de crédit social de la ville de Changsha (2019b), « 关于印发《长沙市个人信用积分管理办法》的通知 [2019, n° 13]. Mesures concernant les notes de crédit personnelles de la ville de Changsha [2019, n° 13] », *Credit Changsha*, 1/12/2019, en ligne : <http://fgw.changsha.gov.cn/xycs/uploadFile/74a5ca4f811d47e5ad99481ed9a03304.pdf> (consulté le 04/12/20).

CCP Central Committee and State Council General Offices (2016), “关于加快推进失信被执行人信用监督、警示和惩戒机制建设的意见, Opinions sur l'accélération et l'avancement de la construction d'une supervision de crédit, et de mécanismes d'avertissement et de punition pour les personnes faisant défaut sur leur jugement”, Traduit par Rogier Creemers, China Copyright and Media, 25/09/2016, en ligne : <https://chinacopyrightandmedia.wordpress.com/2016/09/25/opinions-concerning-accelerating-the-construction-of-credit-supervision-warning-and-punishment-mechanisms-for-persons-subject-to-enforcement-for-trust-breaking/> (consulté le 12/01/2020).

Centre national d'information sur le crédit social public (2019), 2018 年失信黑名单年度分析报告发布. Rapport d'analyse annuel 2018 sur les listes noires de personnes malhonnêtes, 中国政府网, 19/02/2019, en ligne : http://www.gov.cn/fuwu/2019-02/19/content_5366674.htm (consulté le 20/20/19).

CHEN Y.-J., LIN C.-F., LIU H.-W. (2018), Rule of Trust: The Power and Perils of China's Social Credit Megaproject, *SSRN Scholarly Paper ID 3294776*, Rochester, NY: Social Science Research Network.

CHIU K. (2020), China's Netizens Scoff at City's Plan to Score People's 'Civility', *South China Morning Post*, 8/9/2020.

CHORZEMPA M. (2018), China Needs Better Credit Data to Help Consumers, *Policy Brief*, n° 18-1. Peterson Institute for International Economics.

CHU A. (2015), The Social Web and The Digital Panopticon, *TechCrunch*, 19/10/2015, en ligne : <https://social.techcrunch.com/2015/10/18/the-social-web-and-the-digital-panopticon/> (consulté le 03/12/2020).

« Clochard riche : son intégrité vaut 10 000 pièces d'or » (2020), *Credit China*, 14/7/2020, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxingushi/202007/t20200714_202999.html (consulté le 03/12/2020).

CREEMERS R. (2018), China's Social Credit System: An Evolving Practice of Control, *SSRN Scholarly Paper ID 3175792*, Rochester, NY: Social Science Research Network.

DAGIRAL É., LICOPPE C., MARTIN O., PHARABOD A.-S. (2019), Le Quantified Self en question(s), *Réseaux*, n° 216/4, p. 17-54.

DAI X. (2018), Toward a Reputation State: The Social Credit System Project of China, *SSRN Scholarly Paper ID 3193577*, Rochester, NY: Social Science Research Network.

« Des membres de l'Assemblée au sujet de l'intégrité du net: perfectionner les dossiers de crédit et perfectionner les lois et règlements » (2020), *Zhongguo Xinwen Wang* via *Credit China*, 2/6/2020, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindajiatan/202006/t20200602_197939.html (consulté le 03/12/2020).

DESROSIÈRES A. (2010), *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

FOUCAULT M. (2004), *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard-EHESS-Seuil.

FOUCAULT M. (1975), *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

GAN N. (2019), China's Social Credit System Isn't (yet) a Dystopian Nightmare, *Inkstone*, 11/02/2019, en ligne : <https://www.inkstonenews.com/society/chinas-social-credit-system-isnt-yet-dystopian-nightmare/article/3000749> (consulté le 03/12/2020).

GREENHALGH S, WINCKLER E. A. (2005), *Governing China's Population: From Leninist to Neoliberal Biopolitics*, Palo Alto, Stanford University Press.

KIPNIS A. B. (2015), Modernity and the Chinese Moral Crisis, *The China Journal*, n° 75, p. 121-127.

KOSTKA G. (2018), China's Social Credit Systems and Public Opinion: Explaining High Levels of Approval, *SSRN Scholarly Paper ID 3215138*, Rochester, NY: Social Science Research Network.

« L'honnêteté est le fondement de la gouvernance » (2018), *Beijing Ribao* via *Credit China*, 15/08/2018, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/201808/t20180815_123547.html (consulté le 03/12/2020).

« La note de crédit fiscale des entreprises du Fujian et de Xiamen continue de s'améliorer » (2020), *Fujian Daily* via *Credit China*, 21/7/2020, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/qiyechengxinwenhua/202007/t20200721_203746.html (consulté le 03/12/2020).

« Le prince qui jouait avec les sémaphores » (2018), *Credit China*, 5/6/2018, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/201806/t20180605_117268.html (consulté le 03/12/2020).

« Le rêve sous le pont » (2018), *Credit China*, 12/6/2018, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/201806/t20180612_117920.html (consulté le 03/12/2020).

LEWIS D. (2019), All Carrots and No Sticks: A Case Study on Social Credit Scores in Xiamen and Fuzhou, *Medium*, 8/10/2019, en ligne : <https://medium.com/berkman-klein-center/social-credit-case-study-city-citizen-scores-in-xiamen-and-fuzhou-2a65feb2bbb3> (consulté le 03/12/2020).

« Li Mian est honnête » (2018), *Credit China*, 11/6/2018, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/201806/t20180611_117834.html (consulté le 03/12/2020).

« Long Wentong : Être un agriculteur honnête pour devenir riche plus rapidement » (2020), *Guiyang Ribao* via *Credit China*, 08/07/2020, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxingushi/202007/t20200708_202153.html (consulté le 08/07/2020).

LYON D. (2001), *Surveillance society: monitoring everyday life*, Buckingham, Open University Press.

MARZOUKI M., SIMON P. (2010), Dossier. Sous contrôle, *Mouvements*, vol. 62, n° 2, p. 7-10.

MENG J. (2019), This Small Team Is Building a Social Credit System App for China's Youth to Determine Who's Naughty or Nice, *South China Morning Post*, 25/3/2019.

MISTREANU S. (2018), Life Inside China's Social Credit Laboratory, *Foreign Policy*, n° 3/4/2018.

« Mu Bo “Je préfère l'honnêteté à la ville” » (2018), *Credit China*, 18/1/2018, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/201801/t20180118_106804.html (consulté le 03/12/2020).

« Personnages chinois remarquables “Frères intègres” – Sun Shuilin et Sun Donglin » (2020), Bureau du travail sur la cybersécurité et de l'informatisation du district de Chongxin, via *Credit China*, 8/7/2020, en ligne : <https://www.creditchina.gov>.

cn/chengxinwenhua/chengxingushi/202007/t20200708_202152.html (consulté le 03/12/2020).

PORTER T. M. (1995), *Trust in Numbers: the Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton, Princeton University Press.

« Pourquoi Laozi et Confucius respectaient tous deux beaucoup l'intégrité, "sans intégrité on n'est personne" » (2020), *Zuimei Guoxue* via *Credit China*, 15/7/2020, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/202007/t20200715_203096.html (consulté le 03/12/2020).

ROCCA J.-L. (2020), Crédit social. Spécificité chinoise ou processus de modernisation ?, *Sociétés politiques comparées*, vol. 51, n° 8.

ROUVROY A., BERNS T. (2013), Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation, *Réseaux*, n° 177/1, p. 163-196.

SEL P. (2019) *Vers un autoritarisme 2.0 ? Analyse du « Système de crédit social » en Chine (1990-2020)*, mémoire pour l'obtention du Master de Recherche, non publié, Paris, Sciences Po.

« Shang Yang établit son crédit avec des rondins de bois » (2019), *Credit China*, 5/7/2019, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/201907/t20190705_160911.html (consulté le 03/12/2020).

STATE COUNCIL (2014), « Planning Outline for the Establishment of a Social Credit System (2014-2020) », traduit par Jeremy Daum, *China Law Translate*, 14/06/2014, en ligne : <https://www.chinalawtranslate.com/socialcreditsystem/> (consulté le 02/12/2020).

STATE TAXATION ADMINISTRATION (2014), « 关于发布《纳税信用管理办法(试行)》的公告, Annonce sur l'établissement de "mesures de gestion du crédit fiscal" (experimental) », State Taxation Administration, 4/7/2014, en ligne : <http://www.chinatax.gov.cn/n810341/n810755/c1150610/content.html> (consulté le 03/12/2020).

SUPREME PEOPLE'S COURT AND 43 DEPARTMENTS (2016), « 关于对失信被执行人实施联合惩戒的合作备忘录 M.O.U. on Joint Incentives and Discipline for Judgment Defaulters », *China Law Translate*, 20/1/2016, en ligne : <https://www.chinalawtranslate.com/> 关于对失信被执行人实施联合惩戒的合作备忘录 (consulté le 03/12/2020).

WANG J. et PAN Y. (2020), « 信用惩戒泛化乱象调查：失信行为'箩筐化'之忧 », *Zhongguo Xinwen Wang* via *Credit China*, 14/7/2020, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindajiatan/202007/t20200714_202839.html (consulté le 03/12/2020).

« Wang Yangming : Les mots doivent être crus, les actes doivent être faits et l'intégrité ne doit pas être perdue » (2019), *Credit China*, 19/2/2019, en ligne : <https://www>.

creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxindiangu/202002/t20200227_186412.html (consulté le 03/12/2020).

ZHANG S., XIONG W., NI W., LI X. (2015), Value of Big Data to Finance: Observations on an Internet Credit Service Company in China, *Financial Innovation*, vol. 1, n° 1, p. 17.

« Zhuo Jianhua: Rester honnête et ne jamais vendre de nêfle “cassé” » (2020), *Wenming Wulumuqi* via *Credit China*, 23/7/2020, en ligne : https://www.creditchina.gov.cn/chengxinwenhua/chengxingushi/202007/t20200723_204218.html (consulté le 3/12/2020).